



**CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ALIMENTATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE CLOUPEAU À
FOURQUES SUR GARONNE DEPUIS LA STATION D'IRRIGATION**

ENTRE :

- **Le Syndicat EAU47** dont le siège est situé 997 avenue du Dr Jean Bru 47000 AGEN, représenté par sa Présidente, Madame **Geneviève LE LANNIC**, dument habilitée par la délibération d'installation du Comité syndical du 20 septembre 2020,

ci-après désigné « le bénéficiaire »,
d'une part,

et

- **Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Sud Marmande** dont le siège social est fixé à la **Mairie de CAUMONT SUR GARONNE 47430**,

ci-après désigné « le propriétaire »,
d'autre part,

Préambule :

Le réservoir d'eau potable situé à « Cloupeau » sur la commune de Fourques sur Garonne est exploité par la Régie EAU47. Ce dernier n'étant pas desservi par un branchement électrique, la Régie EAU47 utilise l'énergie électrique du branchement de la station d'irrigation du Syndicat des Eaux de Sud Marmande située à proximité immédiate.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le propriétaire permet au bénéficiaire d'utiliser l'énergie électrique de la station d'irrigation située au lieu-dit « Cloupeau » à Fourques sur Garonne afin d'alimenter le réservoir d'eau potable d'EAU47 située à la même adresse, par l'intermédiaire des installations existantes.

Il est convenu que le bénéficiaire participe financièrement à la consommation électrique correspondante.

Article 2 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le propriétaire demandera 40 € TTC par mois de contribution forfaitaire pour la consommation mensuelle du bénéficiaire.

Article 3 - DURÉE

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'éteindra automatiquement lorsque le bénéficiaire disposera de sa propre alimentation électrique.

Le bénéficiaire informera le propriétaire de son autonomie dès la mise en service des installations le permettant.

Article 4 – CONDITIONS D'UTILISATION

Les installations existantes sont utilisées en leur état, sans modification des conditions d'utilisation.

Fait à Agen, le _____, en deux exemplaires originaux

Pour « **le Syndicat EAU47** »

Pour **le Syndicat Intercommunal
des Eaux de Sud Marmande**

Geneviève LE LANNIC
Présidente

Guy THIOLON
Président